



Envoyé en préfecture le 13/09/2022  
Reçu en préfecture le 13/09/2022  
Affiché le **13 SEP. 2022**  
ID : 085-200061265-20220906-DL2022\_6\_09B-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 20

DELIBERATION  
DL CIAS 2022-6-09

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : **13 SEP. 2022**  
- la publication le :

**13 SEP. 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

**Conseillers absents et excusés** : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

**Pouvoirs** : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Jean SOYER, Denise RENAUD à François BLANCHET, Jean-Michel VINTENAT à Maryse AUGUIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

ALSH – Avenant à l'accord cadre à bons de commande  
n°2019-088 de Gestion de l'ALSH de Givrand

Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel cias@payssaintgilles.fr

L'IFAC propose la signature d'un avenant à l'accord cadre à bons de commandes n°2019-088 conclu sans seuil minimum ni maximum le 30 août 2019 pour la gestion de l'accueil de loisirs, des accueils périscolaires et de l'espace jeunes de Givrand.

Cet avenant est proposé pour pallier l'augmentation des effectifs tant sur les mercredis (CIAS) que sur les temps périscolaires à l'Aiguillon sur Vie (Groupement de Commande Givrand / L'Aiguillon sur Vie)

Un animateur supplémentaire est donc recruté :

- Les mercredis matins en animations, les mardis matins en préparation et concertation pédagogiques (CIAS)
- Sur les temps d'animation périscolaire matins et soirs (Mairie de l'Aiguillon sur Vie)

Cet avenant est proposé pour une durée de 4 mois soit du 01/09/2022 au 31/12/2022 afin de voir l'intérêt d'une pérennisation.

Voici le bordereau de prix proposé par l'IFAC :

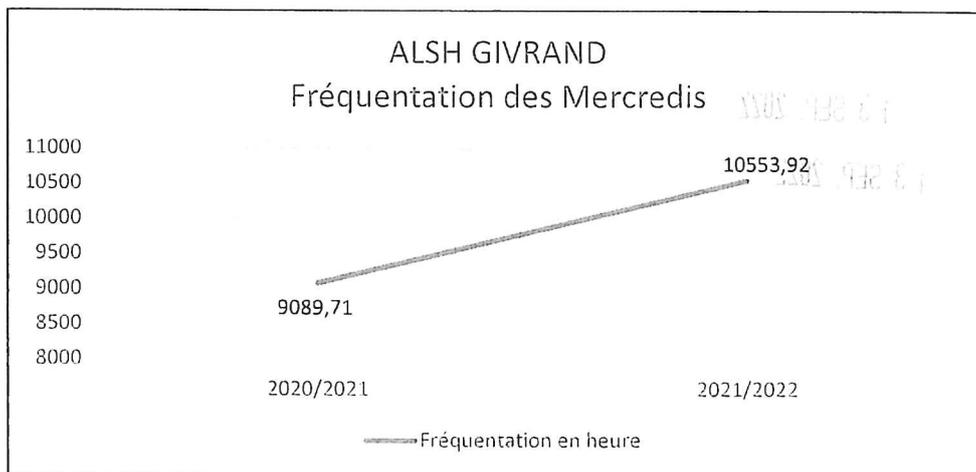
Nom de la structure	Part fixe (TTC)	Part Variable (TTC)			Total (TTC)
		Tarif heure enfant	Effectifs pris en compte	Total annuel prévisionnel selon effectifs	
ALSH MERCREDIS	60 584,75 €	0,405 €	9664	3 909,30 €	64 494,05 €
ALSH VACANCES	67 522,30 €	0,930 €	13995	13 019,65 €	80 541,96 €
SEJOURS ENFANCE	- €	5,972 €	1050	6 271,12 €	6 271,12 €
<b>Sous - Total ALSH</b>					<b>151 307,12 €</b>
<b>TOTAUX :</b>	<b>128 107,05 €</b>			<b>23 200,07 €</b>	<b>151 307,12 €</b>

En ce qui concerne le marché de gestion de l'ALSH, les coûts de l'animateur supplémentaire sont impactés **uniquement sur la part fixe des mercredis**.

Entre le bordereau de prix de l'année passée et celui-ci nous passons de :

51 502,96 €/an à 60 584,75 € soit une augmentation de 17,63%.

En parallèle, il faut regarder les chiffres de la fréquentation des enfants sur les mercredis :



La fréquentation a augmenté de 16,11% sur l'année scolaire 2021/2022.  
La proposition de l'IFAC est en cohérence avec cette hausse de fréquentation. Il est précisé par ailleurs que la capacité d'accueil du bâtiment a été augmenté sur l'été 2022 afin de pouvoir accueillir tous les enfants de moins de 6 ans.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 à l'accord cadre à bons de commande n°2019-088 visant à approuver la modification du bordereau des prix.

**Le Conseil d'Administration,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,**  
**Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 3° L.2194-1 5°, R.2194-2 et R.2194-8,**  
**Vu le Budget 2022,**  
**Vu l'accord-cadre à bons de commandes n°2019-088 de gestion de l'accueil de loisirs, des accueils périscolaires et de l'espace jeunes de Givrand conclu sans seuil minimum ni maximum le 30 août 2019 avec IFAC OUEST,**  
**Vu le projet d'avenant n°3,**  
**Vu le rapport,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la conclusion d'un avenant n°3 à l'accord cadre à bons de commande n°2019-088 Gestion de l'ALSH de Givrand ayant pour objet la modification du bordereau des prix, et sans incidence sur le montant de l'accord-cadre conclu,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et tout document relatif à ce dossier.

**Fait et délibéré,**  
**Les jour, mois et an que dessus,**  
**Au registre sont les signatures,**  
**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 8 septembre 2022,**  
**Le Vice-Président du CIAS,**  
  
Signé électroniquement par : Jean Soyer  
Date de signature : 09/09/2022  
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles  
Vice-Président  
**Jean SOYER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*